

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 21 août 2018, à 19h30, au Centre communautaire Chapdelaine, au 878, rue Saint-Pierre et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Michel Beck	Maire
Monsieur Alain Chapdelaine	Conseiller
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Michel Beck, maire.

Est aussi présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1. Assemblée publique de consultation du 10 juillet 2018
 - 4.2. Séance du 10 juillet 2018
5. **Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement**
 - 5.1. Certificat de disponibilité de crédit
 - 5.2. Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
6. **Administration générale**
 - 6.1. Législation
 - 6.2. Gestion financière
 - 6.2.1. Office municipal d'habitation de Saint-Roch-de-Richelieu - États financiers 2017 - Dépôt
 - 6.2.2. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Inscription
 - 6.2.3. Facturation de services juridiques - Réaffectation budgétaire
 - 6.3. Gestion du personnel
7. **Loisirs, culture et famille**
 - 7.1. Activités au gymnase à l'École St-Roch - Tarification - Autorisation
 - 7.2. Location du gymnase - Cours de karaté - Renouveau de l'entente
8. **Aménagement, urbanisme et développements**
9. **Transport**
 - 9.1. Travaux de réfection du rang du Ruisseau Laprade - Contrôle qualitatif et surveillance - Mandat
 - 9.2. Déneigement divers - Taux horaire - Appel d'offres sur invitation
 - 9.3. Coupe d'entrée charretière - Mandat
10. **Hygiène du milieu**

11. Sécurité publique

11.1. Casque de sécurité pour pompier - Autorisation d'achat

12. Demandes diverses

12.1. Club cycliste Dynamiks de Contrecoeur – Autorisation de passage

12.2. Opération Nez rouge Sorel-Tracy - Demande de contribution financière

13. Affaires nouvelles

14. Correspondance

15. Période de questions

16. Levée de la séance

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-08-275

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Alain Chapdelaine et résolu :

- d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, tout en considérant le report du point 7.1.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-08-276

4.1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 10 JUILLET 2018

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 10 juillet 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Guy Nadon et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 10 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-277

4.2. SÉANCE DU 10 JUILLET 2018

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

5.1. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2018 sont projetées.

Reynald Castonguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-08-278

5.2. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Alain Chapdelaine et résolu: :

- d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2018 totalisant la somme de 114 925,72 \$.
- d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'août 2018 et d'autoriser le paiement pour une somme de 40 273,57 \$

Les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Adoptée à l'unanimité

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. LÉGISLATION

6.2. GESTION FINANCIÈRE

2018-08-279

6.2.1. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU - ÉTATS FINANCIERS 2017 - DÉPÔT

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-de-Richelieu présente ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;

Considérant le rapport financier préparé par la firme de vérificateurs Éthier, Kane, St-Germain;

Considérant que la municipalité recevra un montant de 1032\$ relatif aux états financiers 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu: :

- que les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-de-Richelieu soient déposés tels que présentés;

Adoptée à l'unanimité

2018-08-280

6.2.2. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - INSCRIPTION

Il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu: :

- d'autoriser le directeur général à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018;
- d'autoriser les frais d'inscription ainsi que les autres frais encourus conformément aux règlements numéro 267-96 et 281-98.
- que la dépense soit financée par le poste budgétaire 02-160-311

Adoptée à l'unanimité

2018-08-281

6.2.3. FACTURATION DE SERVICES JURIDIQUES - RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE

Considérant les besoins au niveau des services juridiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Alain Chapdelaine et résolu: :

- D'autoriser le transfert d'un montant de 35 000\$ du poste budgétaire 02-320-00-521 vers le poste budgétaire 02-120-00-412 afin de permettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

6.3. GESTION DU PERSONNEL

7. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

7.1. ACTIVITÉS AU GYMNASÉ À L'ÉCOLE ST-ROCH - TARIFICATION - AUTORISATION

REPORTÉ

2018-08-282

7.2. LOCATION DU GYMNASSE - COURS DE KARATÉ - RENOUVÈLEMENT DE L'ENTENTE

Il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Martin Larivière et résolu :

- de renouveler l'entente avec M. Jean-Sébastien Boyer, professeur, pour la location du gymnase de l'école Saint-Roch pour des cours de karaté (yoseikan budo) au coût de 25 \$ / heure, pour une durée de 12 semaines, à compter du 19 septembre jusqu'au 5 décembre 2018, à raison d'une fois par semaine ;
- que M. Boyer s'engage à respecter toutes les conditions stipulées à l'entente;
- d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS

9. TRANSPORT

2018-08-283

9.1. TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DU RUISSEAU LAPRADE - CONTRÔLE QUALITATIF ET SURVEILLANCE - MANDAT

Considérant la demande de prix lancée par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de six (6) entreprises pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du rang du Ruisseau Laprade ;

Considérant que 4 soumissionnaires ont déposé une soumission, soit Exp., SM, NCL enviroteck et Groupe ABS ;

Considérant l'analyse et la recommandation de M. Steve Bussièrès en date du 6 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- d'octroyer le mandat à la firme qui a soumis le plus bas prix et conforme aux exigences, soit à la firme EXP. de Granby, pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du rang du Ruisseau Laprade, pour un montant total de 9 893,50 \$, plus les taxes, conformément à l'offre du 6 août 2018.
- Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 23040-00-400

Adoptée à l'unanimité

2018-08-284

9.2. DÉNEIGEMENT DIVERS - TAUX HORAIRE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'autoriser le directeur général, M. Reynald Castonguay, à lancer un appel d'offres sur invitation pour divers travaux de déneigement, au besoin, et selon un taux horaire.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-285

9.3. COUPE D'ENTRÉE CHARRETIÈRE - MANDAT

Il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Guy Nadon et résolu: :

D'autoriser le mandat à Construction SRB pour la coupe de trottoir en béton au 958 St-Jean-Baptiste pour un montant d'environ 500 \$ plus taxes.

Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 320-521

Adoptée à l'unanimité

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-08-286

11.1. CASQUE DE SÉCURITÉ POUR POMPIER - AUTORISATION D'ACHAT

Considérant la recommandation du service de sécurité incendie, du 1er juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Larivière, appuyé par Denis Dugas et résolu: :

- d'autoriser l'achat de deux (2) casques de sécurité pour pompier auprès d'Arsenal au coût de 285 \$, l'unité, plus les taxes, conformément à la soumission datée du 28 juin 2018.

- que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 220-650

Adoptée à l'unanimité

12. DEMANDES DIVERSES

2018-08-287

12.1. CLUB CYCLISTE DYNAMIKS DE CONTRECOEUR – AUTORISATION DE PASSAGE

Considérant une demande du Club cycliste Dynamiks de Contrecoeur pour permettre aux cyclistes de circuler sur une portion de la route 223 lors de la course cycliste qui se tiendra le 15 septembre 2018;

Considérant que le club prévoit la présence d'une équipe de bénévoles aguerris pour assurer la sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par René Courtemanche et résolu: :

- que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu autorise le Club cycliste Dynamiks de Contrecoeur à circuler sur la route 223, à partir du rang du Brûlé sur une distance de 10 kilomètres (20 kilomètres aller-retour) en direction de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le 15 septembre 2018 dans le cadre de la course cycliste, et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires et au respect des lois et règles en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-288

12.2. OPÉRATION NEZ ROUGE SOREL-TRACY - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Considérant la correspondance du 28 juin 2018 par laquelle Opération Nez rouge Sorel-Tracy demande une contribution financière pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Chapdelaine, appuyé par Martin Larivière et résolu: :

- de verser un montant de 150,00 \$ à Opération Nez rouge Sorel-Tracy pour l'année 2018;
- d'accepter le plan de visibilité proposé par l'organisme.
- que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-190-00-999 (budget de : Reconnaissance bénévole)

Adoptée à l'unanimité

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. CORRESPONDANCE

- Règlement de contrôle intérimaire (RCI) - Relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles ainsi qu'à la préservation des boisés sur le territoire de la MRC - Règlement 288-18 de la MRC Pierre-De Saurel

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-08-289

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu: :

- que la séance soit levée à 20h19

Adoptée à l'unanimité

Michel Beck
Maire

Reynald Castonguay
Directeur général et secrétaire-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, MICHEL BECK, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Michel Beck, maire